



Rencontre avec la Secrétaire Générale du MAAF

6 septembre 2016

Sujet n°3 – Statut IAE

La Secrétaire Générale Valérie METRICH-HECQUET était accompagnée sur ce sujet du Chef du Service des ressources humaines Jacques CLEMENT.

EFA-CGC a souhaité centrer les discussions sur la **modification du statut particulier du corps des IAE**, qui restera certainement l'événement de l'année pour ce corps !

Rappelons que notre Fédération des Services Publics CFE-CGC a signé le protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) le 21 septembre 2015. L'amélioration tant attendue du statut des IAE en est une conséquence directe !

Voici la trame de l'intervention d'EFA-CGC, qui s'est concentrée sur la dimension technique du corps des IAE et sur la nouveauté introduite avec le GRAF, suivie des réponses apportées par l'Administration.

Malgré les disparités entre corps d'ingénieurs de l'État pourtant appelés à exercer des fonctions voisines et le manque d'équité avec le corps des attachés, nous n'avions depuis plusieurs années plus aucun signe permettant d'espérer une évolution positive des textes régissant le corps des IAE.

La modification du statut particulier des IAE est donc une bonne surprise !

Syndicat de l' Environnement, la Forêt et l' Agriculture

EFA-CGC

DDT 28 – 17 Place de la République – CS 40517 – 28008 CHARTRES Cedex

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Pour autant, une lecture attentive du projet de texte suscite quelques interrogations :

I – Compétences techniques

*EFA-CGC est très attaché à la reconnaissance des **compétences techniques des IAE**. Celles-ci restent les garantes d'une mise en œuvre efficace des politiques publiques, que ce soit dans les services du MAAF, dans ceux du MEEM où les compétences des IAE sont recherchées et appréciées, ou dans les établissements publics de ces ministères. Si le discours du MAAF se veut en général rassurant sur ce point, la mise en actes ne suit pas toujours.*

- *La reconnaissance de l'expertise avec la mise en place de la COSE est un point positif et rassurant.*
- *Sur la réouverture du recrutement d'IAE forestiers fonctionnaires, pour laquelle EFA-CGC a œuvré activement, nous attendons des nouvelles et peut-être pourrez-vous nous en donner aujourd'hui ? Il nous reste à espérer que les postes à caractère technique suivront.*
- *Nous avons pu observer lors des dernières CAP - et nous nous en sommes émus auprès de vous – que la technicité est trop souvent sacrifiée face aux contraintes de réorganisation. On recase prioritairement les agents touchés par les fusions sur les postes ouverts, quels que soient les profils des candidats. Les représentants du personnel sont en quelque sorte pris en otages, soulagés que des solutions soient trouvées pour ces collègues en situation délicate, mais bien conscients que la sérénité des services et l'efficacité de l'État seront altérées. De même, le décroisement des effectifs MAAF-MEEM va découper arbitrairement les postes forêt-biodiversité, faisant perdre leur cohérence à ces missions qui restaient parmi les rares à passionner encore nos collègues forestiers.*

Pour en revenir à notre projet de Décret, l'article 139 relatif aux détachements et aux intégrations remplace l'article 29 du décret actuel en supprimant complètement la référence aux compétences techniques. S'agit-il bien d'un oubli ?

Par ailleurs l'article 3 de l'actuel décret relatif aux domaines de compétence des IAE a récemment été modifié, pour inclure la gestion de l'information, mais avec au passage des modifications sémantiques dont nous ne saisissons pas l'intérêt puisqu'elles dévoient les termes précis employés à dessein dans le décret initial. Revenir sur ces modifications serait, bien plus qu'un détail, un signe de l'attachement du MAAF aux compétences techniques des IAE.

II- Mise en œuvre du 3ème grade

*La création d'un **3ème grade pour le corps des IAE** est une nouveauté très attendue. Pour autant, nous n'avons pas le recul suffisant sur la mise en œuvre pratique de ce dispositif pour le corps des Attachés et le texte du Décret IAE reste par ailleurs assez flou sur les « fonctions correspondant à un niveau particulièrement élevé de responsabilité » (art 122 ; art 136).*

*Il nous semble donc très opportun de réunir rapidement un **groupe de travail** permettant de présenter et d'échanger sur les nouvelles perspectives de carrière des IAE. Ce sujet n'est pour l'instant pas prévu dans la feuille de route sociale 2016.*

Syndicat de l' Environnement, la Forêt et l' Agriculture

EFA-CGC

DDT 28 – 17 Place de la République – CS 40517 – 28008 CHARTRES Cedex

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Réponses de l'Administration :

– Valérie METRICH HECQUET rappelle que le protocole prévoit pour le corps des IAE :

- une revalorisation indiciaire
- le transfert prime-point (en deux temps pour un total de 7 points)
- la suppression d'un échelon dans le premier grade
- la création d'un échelon hors classe
- la suppression de la mention du 8ème échelon de chef technicien pour l'accès au corps par examen professionnel

– Sur la technicité du corps des IAE :

Jacques CLEMENT se veut rassurant et réaffirme que la dimension technique du corps ne fait aucun doute pour le ministère. Il ne connaît pas les raisons pour lesquelles la référence aux compétences techniques a disparu de l'article relatif aux détachements dans le corps (art 139), mais son maintien sera demandé.

Les modifications de termes et l'ajout de la gestion de l'information dans l'article 3 relatif aux domaines de compétences des IAE sont en suspens.

– Sur le fonctionnement du GRAF :

Le MAAF se calera sur le fonctionnement existant pour les Attachés, qui a fait ses preuves.

Documents de référence [liens] :

- [Projet de décret balai Ingénieurs](#) (cf pages 55 à 68 / IAE)
- [La nouvelle structure des corps](#)
- [Le GRAF](#)

EFA-CGC vous soutient et vous remercie de votre confiance !



Syndicat de l' Environnement, la Forêt et l' Agriculture

EFA-CGC

DDT 28 – 17 Place de la République – CS 40517 – 28008 CHARTRES Cedex

Courriel : permanence@efa-cgc.com